



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?CSFPT-L-UNSA-vote-les-textes-qui-ameliorent-les-grilles-de-remuneration-des>

CSFPT : L'UNSA vote les textes qui améliorent les grilles de rémunération des agents.



- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 4 février 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Les textes qui permettent la mise en oeuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération) étaient soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 3 février 2016. L'UNSA a décidé de les voter tous.

Dans les collectivités, les agents pourront bénéficier de nouvelles grilles de rémunération selon un processus qui se déroulera sur 4 ans.

Suite aux revendications portées par l'UNSA, les cadres de santé ont obtenu les sommets indiciaires équivalents à leurs homologues de la fonction publique hospitalière soit IB940/IM764 pour les cadres de santé supérieurs et IB830/IM680 pour les cadres de santé de 1ère classe.

L'UNSA est particulièrement attachées à un point primordial du protocole PPCR : **chaque agent doit pouvoir exercer sur deux grades**. Elle sera vigilante sur le dispositif de changement de grade qui devra être plus favorable, notamment en catégorie C.

Enfin, l'UNSA estime qu'il est nécessaire d'ouvrir sans délai une concertation sur la grille des agents de maîtrise des collectivités.